

Opzany A. D.
S. norony.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – un But – une Foi

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

**DIRECTION DE LA PROTECTION
DES VEGETAUX**

N° 001872 /MAPB/DPVDakar, le 23 NOV. 2011**LA DIRECTRICE**

Objet : Demande de documents
Phytopsanitaires du Sénégal.

Réf. : V/L Ambassade de la Fédération
de Russie du 16 novembre 2011.

an					a/a
Datum					
Visa					
25. NOV. 2011					
Ref.					

Excellence,

En réponse à votre lettre citée en référence, je vous prie de trouver ci-jointes les copies de spécimens de certificat phytosanitaire, de demande d'importation préalable et de certificat phytosanitaire de réexportation utilisés par le Sénégal conformément aux dispositions de la NIMP n°12/CIPV/FAO et au décret 60 121 SG du 10 mars 1960, instituant le contrôle phytosanitaire au Sénégal.

Par ailleurs, je vous signale que :

- les produits végétaux et matières destinés à l'exportation sont soumis obligatoirement au contrôle des agents de la Protection des végétaux, avant toute délivrance d'un certificat phytosanitaire ou certificat phytosanitaire de réexportation selon le cas, attestant l'origine et l'état sanitaire des dits produits.

P.J. :

- 1 copie ce certificat phytosanitaire
- 1 copie de certificat phytosanitaire de réexportation
- 1 copie de demande d'importation préalable

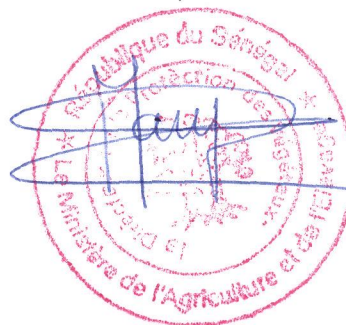
A SON EXCELLENCE,
MONSIEUR L'AMBASSADEUR
DE LA FEDERATION DE RUSSIE

DAKAR

../..

- les végétaux ou produits végétaux de la classe C, (semences, boutures, greffes etc.....) destinés à l'importation, en sus du certificat phytosanitaire obligatoirement doivent aussi avoir une autorisation préalable d'importation fournie par la Direction de la Protection des Végétaux et subir une inspection phytosanitaire au point d'entrée sanctionnée par la délivrance d'un procès verbal d'inspection.

Tout en restant à votre disposition pour toute autre information, je vous prie d'agréer, **Excellence**, l'expression de ma très haute considération.



Manietou DIAWARA

République du Sénégal / MINISTÈRE de L'AGRICULTURE
Direction de la Protection des Végétaux

1 Nom et adresse de l'expéditeur: Name and address of exporter:	2 .CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE PHYTOSANITARY CERTIFICATE N° : MA/DPV :	
3. Nom et adresse déclarée du destinataire : Declared name and address of consignee	4. Service de la Protection des Végétaux du SENEGAL au service de la protection des Végétaux de : Plant protection Organization of SENEGAL to Plant Protection Organization (s) of : 5. Lieu d'origine : Place of origin :	
6. Lieu d'origine et moyens de transport déclarés : Origin and declared means of conveyance :		Numéro d'ENREGISTREMENT : Reg.N°
7. Point d'entrée déclaré: Declared point of entry		Code de Production: Prod.Code:
8. Marques des colis : Distinguishing marks: . Nombre et nature des emballages. Number and description of packages: Nom du ou des produits : : name of the product: Nom(s) botanique des plantes : Botanical name of plants :		9 .Quantité déclarée: Quantity declared
10. Il est certifié que les végétaux et produits végétaux décrits ci-dessus - This is to certify that the plants of plant products described above Ont été inspecté suivant les procédures adaptées - Have been inspected according to appropriate procedures and Sont estimés indemnes d'ennemis visés par la réglementation phytosanitaire en et pratiquement indemnes d'autres ennemis dangereux - Are considered to be free from quarantine pests and practically free from other harmful organism; and that they Et sont jugés conformes à la réglementation phytosanitaire en vigueur dans le pays importateur - Are considered to conform with the current phytosanitary regulations of the importing country		
11. Déclaration additionnelle: Additional declaration		
12. Traitement: Fumigation Treatment	18- Lieu de délivrance Place of issue Date:..... Date Nom et signature : du fonctionnaire autorisé : Cachet du Service Name and signature Stamp of the organization of Authorized officer	
13. Produit Chimique (matière active): Chemical (Active Ingredient):	14. Durée et Température : Duration and Temperature :	
15- Concentration/Dose: Concentration	16. Date: Date	
17- Informations supplémentaires: Additional Information :		

Toute personne qui aura contrefait ou falsifié un certificat phytosanitaire dans le but de tromper d'autres personnes sera punie d'une peine d'emprisonnement de **6 mois à 3 ans** et d'une amende de **20.000Fr à 500.000 Frs** conformément aux articles **130 et 137 du Code Pénal du Sénégal**.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

N° _____

DIRECTION DE LA PROTECTION
DES VÉGÉTAUX
-----**CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE POUR LA RÉEXPORTATION**

Organisation de la protection des végétaux

De _____ (le pays de
réexportation)

A : Organisation (s) de la protection des végétaux

de _____ (le ou les pays de
réexportation)***Description de l'envoi***

Nom et adresse de l'expéditeur _____

Nom et adresse déclarés du destinataire _____

Nombre et nature des colis _____

Marque des colis _____

Lieu d'origine _____

Moyen de transport déclaré _____

Point d'entrée déclaré _____

Nom du produit et quantité déclarée _____

Nom botanique des plantes _____

Il est certifié que les végétaux ou produits végétaux décrits ci-dessus ont été importés en _____ (pays de réexportation) en provenance de _____ (pays d'origine) et ont fait l'objet du certificat phytosanitaire N° _____ dont l'original * ☐ la copie authentifiée ☐ est annexé(e) au présent certificat. Qu'ils sont emballés * ☐ remballés ☐ dans les emballages initiaux * ☐ dans de nouveaux emballages ☐. Que d'après le Certificat phytosanitaire original * ☐ et une inspection supplémentaire ☐, l'envoi est estimé conforme à la réglementation phytosanitaire en vigueur dans le pays importateur, et qu'au cours de l'emmagasiner en _____ (pays de réexportation) il n'a pas été exposé au risque d'infestation ou d'infection.

* Mettre une croix dans la case ☐ appropriée.**Traitement de désinfestation et/ou de désinfection**

Date _____ Traitement _____

Produit chimique _____ Durée et température _____

(matière active)

Concentration _____ Renseignements complémentaires _____

Déclaration supplémentaire : _____

Lieu de délivrance _____

Nom du fonctionnaire autorisé (cachet de l'organisme) _____

Date _____

(Signature)

Le présent certificat n'entraîne aucune responsabilité financière pour _____
_____ (nom de l'organisation de la protection des végétaux),

ni pour aucun de ses agents ou représentants**.

** Clause facultative.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE-----
DIRECTION DE LA PROTECTION
DES VÉGÉTAUX

CONTROLE PHYTOSANITAIRE

**DEMANDE DE PERMIS D'IMPORTATION PRÉALABLE DE
VÉGÉTAUX ET PRODUITS VÉGÉTAUX**Je soussigné : -----
(Prénoms Nom)

Fonction : -----

Adresse complète : -----

Sollicite l'autorisation d'importer par : -----
(Indiquer le moyen de transport)à -----
(Indiquer le port d'entrée si l'importation n'a pas lieu par la poste)

Les marchandises suivantes :

Nombre ou quantité des marchandises (2)	Pays et lieu d'origine	Adresse complète des fournisseurs

Période d'importation : du ----- au -----

Exigences Phytosanitaires (3)

.....

.....

Dans le but de (4) -----

A (5) -----

Date : -----

Signature (Demandeur): -----

- (1) La liste de bureaux des douanes ouverts à l'importation des produits énumérés au Décret N°60-121-S.
G – du 10 mars 1960 est la suivante :

Port aérien : DAKAR – YOFF

Port maritime : DAKAR

- (2) Indiquer s'il s'agit de graines, bois de greffe, bulle, tubercules, terreau. etc.... et les noms des variétés.
(3) A remplir par le pays importateur
(4) Indiquer ce qui vient : vente, utilisation personnelle. Culture, manufactures, consommation ou culture
en vue de vente.
(5) Indiquer le lieu exact où la marchandise doit être vendue ou cultivée.

Décision du Service de Protection des Végétaux :

ACCEPTÉE : Voir permis d'importation

N° _____

REFUSÉE : (Indiquer raison)